

4
MOTION

Dépôt : Sensibilité politique déi Lénk
N. Marc Baum
Luxembourg, le 9 juin 2026
PL 8684

La Chambre des Députés

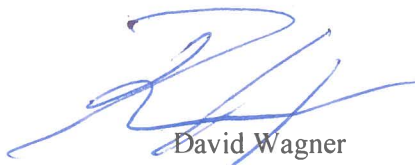
- considérant que des personnes vivent et travaillent sur le territoire luxembourgeois pendant des périodes prolongées sans autorisation de séjour valable, tout en reconnaissant que leur nombre exact n'est pas connu ;
- considérant que les personnes sans autorisation de séjour valable se trouvent généralement en situation de vulnérabilité administrative, économique et sociale et qu'une régularisation permet de stabiliser la situation des personnes concernées ;
- considérant que la législation actuelle permet une régularisation de personnes sans autorisation de séjour valable au cas par cas, mais qu'il s'agit d'une procédure discrétionnaire et non-transparente ;
- considérant la campagne de régularisation de personnes en situation administrative irrégulière mise en œuvre en 2001 par le gouvernement CSV-DP ;
- considérant la campagne de régularisation de personnes en situation administrative irrégulière mise en œuvre en 2013 par le gouvernement CSV-LSAP, menant au final à la régularisation de 543 personnes ;

invite le Gouvernement :

- à mettre en œuvre dans les meilleurs délais une campagne extraordinaire de régularisation de personnes en situation administrative irrégulière sur le modèle de celle menée en 2013 ;
- à créer un groupe un groupe d'experts, comprenant des représentants de différents ministères et institutions publiques concernés, ainsi que des ONG acteurs de terrain, afin d'établir les critères de la régularisation extraordinaire.



Marc Baum



David Wagner

Député

Député